



## FISCALITE

# TVA : approfondir l'analyse de la territorialité des livraisons de biens

### Objectif Général

Appliquer les règles de territorialité de la TVA aux opérations d'échanges internationaux de biens réalisées dans l'UE et hors de l'UE. Cerner les obligations déclaratives liées à ces opérations.

### Contenu

Autodiagnostic : Autodiagnostic : évaluation des connaissances en matière de territorialité de livraison de biens

Maîtriser les cas d'imposition en France

- Définir les territoires
  - La définition du territoire français
  - La définition du territoire de l'UE et des pays tiers
  - La définition des opérations " extraterritoriales "
- Cerner les critères d'application territoriale de la TVA en France
  - Lieu des livraisons de biens en cas de livraison en l'état
  - Lieu des livraisons de biens en cas de livraison après montage ou installation, obligations, formalités, redevables
  - Lieu des acquisitions intracommunautaires

Maîtriser les critères de territorialité en cas d'échanges intracommunautaires de biens

- Cerner le régime des acquisitions intracommunautaires
  - Les principes généraux
  - Les cas d'exonération
  - Les opérations assimilées à des acquisitions intracommunautaires
  - Le régime dérogatoire
- Définir le régime des livraisons intracommunautaires
  - Les livraisons intracommunautaires exonérées
  - Les transferts assimilés à des livraisons intracommunautaires
- Renseigner la déclaration d'échanges de biens (DEB)

Analyser les opérations complexes d'échanges internationaux de biens

- Appliquer le régime des ventes à distance
  - La définition de l'expression " ventes à distance "
  - Les règles régissant leur localisation
  - Les ventes à distance à partir de la France
  - Les ventes à distance depuis un État membre vers la France
- Maîtriser le régime des échanges intracommunautaires de moyens de transport neufs
  - La définition des moyens de transport neufs
  - La localisation des acquisitions de moyens de transport neufs
  - La localisation des livraisons de moyens de transport neufs
- Cerner le régime des opérations triangulaires et autres mesures particulières
  - Les opérations triangulaires
  - Les ventes en consignation
  - Les ventes en dépôt
  - Les ventes par l'entremise d'un commissionnaire
  - Les ventes à l'essai
  - Étude de cas : identification des opérations soumises à la TVA française parmi un certain nombre d'opérations complexes

1 Jour

Prix HT par Stagiaire  
845 €

Référence  
CNF3055

Public  
Fiscalistes, avocats et juristes Responsables comptables, administratifs et financiers Experts-comptables et commissaires aux comptes Toute personne chargée de la gestion de la TVA dans le cadre d'échanges internationaux de biens

01 58 56 50 40

Sessions

22/11/2010 (Paris)

- Définir le régime des importations
  - La perception de la TVA à l'importation
  - Les importations exonérées de TVA
- Définir le régime des exportations
  - Les exportations par le vendeur ou pour son compte
  - Les exportations par l'acheteur non établi en France ou pour son compte
  - Les opérations assimilées
  - Étude de cas : identification des échanges extracommunautaires soumis à la TVA française et exonérés



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Entreprise : ..... Adresse : ..... Ville : ..... Code Postal : ..... N° SIRET: .....	<b>CONNAISSANCE NETWORK</b>  20 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS  Tel : 01.58 56 50 40- Fax : 01.58 56 50 41  N° SIRET : 402 417 844 000 48 - APE 85 59 A  N° de déclaration d'existence : 11752940575
--	--

Représentant de l'établissement : .....	
Fonction : .....	Email : .....
Tél : .....	Fax : .....

Durée	Description de la formation	Lieu de la formation	Dates de début de session
1 Jour	TVA : approfondir l'analyse de la territorialité des livraisons de biens  Référence : CNF3055	..... <i>(indiquez la ville)</i>	..... / ..... / ..... <i>(sous réserve du maintien de la session)</i>

Nombre d'inscrits	Nom et Prénom du (des) participant(s)
..... <i>participants</i>	.....

Tarification	Total HT	TVA (19,6%)	TOTAL TTC
..... participant(s) X 845 €HT / stagiaire	..... €	..... €	..... €

Mode de règlement	
<input type="checkbox"/> Acompte 50% : ..... €TTC <input type="checkbox"/> Option repas - prix unitaire : 15 € HT <input type="checkbox"/> Paiement par virement bancaire <input type="checkbox"/> ou Paiement par chèque bancaire  <i>(paiement du solde à réception de facture)</i>	<input type="checkbox"/> OPCA si oui lequel : .....  <i>(sous réserve d'accord de prise en charge)</i>

"Bon pour accord",

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature :

Cachet :



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Objet et champ d'application :

Suite à la commande d'une formation l'acheteur accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

### Validation d'inscription :

Une inscription n'est définitivement enregistrée qu'après réception du présent bon de commande, revêtu de votre cachet et de votre signature sur les 2 pages le composant et d'un chèque d'acompte (En cas de subrogation, l'acompte de 30% est remplacé par l'accord de prise en charge délivré par l'organisme payeur).  
Connaissance Network se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessus.

### Documents contractuels :

Au terme de la formation, une facture valant convention vous sera adressée, correspondant au solde du montant de la prestation. A réception de l'intégralité du règlement, une attestation de stage vous sera délivrée.

### Prix, facturation et règlements :

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur (19,6%). Tout stage commencé sera dû intégralement par le Client.  
Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de Connaissance Network 30% à la commande (sauf modifications mentionnées dans le présent bon de commande), puis le solde à réception de facture.

### Règlement par un OPCA :

En cas de règlement de la prestation pris en charge par un OPCA, le Client doit faire lui-même la demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de l'acceptation de sa demande. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client.  
Si Connaissance Network n'a pas reçu la validation de la prise en charge de l'OPCA avant le début de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Connaissance Network est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

### Refus d'inscription :

Connaissance Network se réserve le droit de refuser d'honorer une commande et de délivrer les formations à un Client qui n'aurait pas procédé au paiement de commandes précédentes, et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelle que raison que ce soit.

### Conditions d'annulation et de report :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.  
En cas d'annulation par le Client, moins de 10 jours ouvrés avant la session de formation convenue, et ce quelque en soit la cause, l'intégralité du montant de la formation sera dû. Néanmoins, Connaissance Network s'engage à proposer dans les 6 mois suivants, dans la mesure du possible, une nouvelle date de formation sur le même sujet, afin de permettre au Client de suivre le module concerné.

### Renonciation :

Si Connaissance Network ne se prévaut pas de l'une des clauses présentes dans ces conditions générales de vente à un moment précis, cela ne peut être considéré comme une renonciation à cette même clause ultérieurement.

### Loi applicable :

Loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre Connaissance Network et ses Clients.

### Attribution de compétences :

Tous litiges qui ne sauraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

### Election de domicile :

L'élection de domicile est faite par Connaissance Network à son siège social au 20 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 PARIS

---

Je, soussigné, ....., reconnais avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et en accepter les termes.

Fait à ....., le.....

Signature :

Cachet :